

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le justiciable ne peut plus saisir directement le tribunal judiciaire. Vous devez vous adresser à un conciliateur de justice.

C'est un moyen, Simple, Rapide et Gratuit, et souvent efficace, pour venir à bout d'un litige et d'obtenir, un accord amiable, entre les parties.

Le décret n° 2023-357 du 11 mai 2023 rétablit l'article **750-1** du code de procédure civile : « A peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la demande en justice doit être précédée, au choix des parties, d'une tentative de conciliation, menée par un conciliateur de justice, d'une tentative de médiation ou d'une tentative de procédure participative, **dans un délai inférieur à 3 mois**, lorsqu'elle tend au paiement d'une somme n'excédant pas **5.000€** ou lorsqu'elle est relative à l'une des actions mentionnées aux articles **R. 211-3-4** et **R. 211-3-8** du code de l'organisation judiciaire (voisinage) »

Rappel : Une tentative de conciliation peut être menée aussi, sans être obligatoire, pour des litiges portant sur un montant supérieur à **5.000€**

QUI EST LE CONCILIEUR

C'est un auxiliaire de justice, assermenté. Ce n'est pas un magistrat. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.

Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Les échanges sont soumis au principe de confidentialité suivant l'article 1531 du Code de procédure civile et de la neutralité, de sa part.

SES COMPETENCES

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : conflits de voisinage, mitoyenneté, plantations, nuisances sonores, incivilités, conflit entre propriétaire et locataire, problème de copropriété, conflit opposant un consommateur à un professionnel, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies...) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malfaçons des travaux, garantie, mutuelles, assurances, banques, etc...

Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (Etat ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, ...)

Typologies traitées par le conciliateur de justice :

1 - Voisinage (nuisances) :

- 1-1 - Nuisances sonores
- 1-2 - Odeurs, fumées
- 1-3 - Animaux
- 1-4 - Incivilités

2 - Voisinage (lié à la propriété immobilière) :

- 2-1 - Plantations
- 2-2 - Limites de propriété
- 2-3 - Servitudes
- 2-4 - Droit de passage
- 2-5 - Ecoulement des eaux

3 - Voisinage (comportement) :

- 3-1 - Créances entre personnes
- 3-2 - Conflits entre proches

4 - Baux d'habitation :

- 4-1 - Loyer - Charges
- 4-2 - Restitution de dépôt de garantie
- 4-3 - Autres litiges liés au bail
- 4-4 - Travaux-insalubrité

5 - Litiges Copropriété :

- 5-1 - Copropriété

6 - Consommation :

- 6-1 - Surendettement (très rare)
- 6-2 - Construction, travaux
- 6-3 - Services
- 6-4 - Commerce de proximité
- 6-5 - Banques
- 6-6 - Crédits
- 6-7 - Assurances
- 6-8 - Services nationaux (téléphonie, internet, énergie...)
- 6-9 - E-commerce
- 6-10 - Ventes entre particuliers

7 - Baux ruraux :

- 7-1 - Baux ruraux

8 - Baux commerciaux :

- 8-1 - Baux commerciaux

9 - Litiges en matière prud'homale :

- 9-1 - Conflits du travail

10 - Autres :

- 10-1 - Autres

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site : www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences en France.

Lien du ministère de la justice pour devenir conciliateur de justice : lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur

Liste des conciliateurs de la cour d'appel de Paris (octobre 2024) : cour-appel.justice.fr/paris/partenaires-de-justice

Lien du ministère de la justice pour devenir conciliateur de justice : lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur

POUR RENCONTRER UN CONCILIEATEUR DE JUSTICE

TJ	Les conciliateurs et leurs secteurs d'intervention	Coordonnées et lieu de permanences	Calendrier des permanences d'accueil chaque mois
TJ Sens site Thénard des contentieux de la protection	Bernard ARCHENAUT Cantons Sens 1 et Sens 2	Tribunal Judiciaire de Sens site Thénard - 3 rue Thénard 89100 SENS - tél. : 03 86 65 86 00	3ème vendredi matin sur rendez-vous
	Roland CANDA Cantons Sens 1 et Sens 2 (Canton de Montereau *) (Canton de Fontainebleau *)	Tribunal Judiciaire de Sens site Thénard - 3 rue Thénard 89100 SENS - tél. : 03 86 65 86 00 Point d'Accès au Droit (PAD) - 4 rue Jules Ferry 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE - tél. : 01 64 31 07 83 Point d'Accès au Droit (PAD) - 43 bd du Maréchal Joffre, 77300 FONTAINEBLEAU - tél. : 01.77.03.81.81	4ème vendredi matin sur rendez-vous 4ème mardi, après-midi sur rendez-vous 4ème mercredi après-midi, sur rendez-vous
	Serge DAVESNE Canton de Joigny	C.C.A.S. - 5 rue Jules Dumont-d'Urville 89300 JOIGNY - tél. : 03 86 92 48 28 / 06 89 94 23 69	1er et 3ème mercredis après-midi sur rendez-vous
	Bruno DUBUFFET Canton Pont-sur-Yonne Canton du Gâtinais en Bourgogne Canton du Gâtinais en Bourgogne	Mairie de Pont-sur-Yonne - 14 rue de l'Hôtel de Ville 89140 PONT-SUR-YONNE - tél. : 03 86 67 16 79 Mairie de Chéroy - 27 place du Général de Gaulle 89690 CHÉROY - tél. : 03 86 97 45 60 Mairie de Saint-Valérien - 20 rue de la République 89150 SAINT-VALÉRIEN - tél. : 03 86 88 60 30	2ème et 4ème lundis matin sur rendez-vous 2ème et 4ème lundis après-midi, sur rendez-vous 3ème vendredi après-midi sur rendez-vous
	Rémy HARROUÉ Canton Brienon-sur-Armançon Canton Brienon-sur-Armançon Canton Brienon-sur-Armançon Canton de Thorigny-sur-Oreuse	Mairie de Villeneuve-L'archevêque - 1 Place de la Liberté 89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE - tél. : 03 86 86 75 09 Mairie de Brienon-sur-Armançon - 9 Place Emile Blondeau 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON - tél. : 03 86 56 09 40 France Service Les Vallées de la Vanne - 5 Route du Miroir 89320 -LES VALLÉES-DE-LA-VANNE- tél. : 03 73 74 95 86 Mairie de Thorigny-sur-Oreuse - 3 route de Sens 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE - tél. : 03 86 88 45 44	Une permanence mensuelle sur rendez-vous Une permanence mensuelle sur rendez-vous Une permanence mensuelle sur rendez-vous Une permanence mensuelle sur rendez-vous
	Marie-France KANIAK Canton de Migennes Cantons Sens 1 et Sens 2 (Canton de Fontainebleau *) (Canton de Fontainebleau *) (Canton de Fontainebleau *)	C.C.A.S. Migennes- 75 Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES - tél. : 03 86 92 90 89 Tribunal Judiciaire de Sens site Thénard - 3 rue Thénard 89100 SENS - tél. : 03 86 65 86 00 Point d'Accès au Droit (PAD) - 4 rue Jules Ferry 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE - tél. : 01 64 31 07 83 Mairie de Château-Landon - 2 place de l'Hôtel de Ville 77570 CHÂTEAU-LANDON - tél. : 01 60 55 50 20 Point d'Accès au Droit Nemours - 8 bis rue Hédelin 77140 NEMOURS - tél. : 01 74 80 00 30	1er mercredi matin sur rendez-vous 5ème vendredi matin sur rendez-vous 1er vendredi matin, sur rendez-vous Un mardi matin Sur rendez-vous 1er jeudi matin, sur rendez-vous
	Bernard LAVOCAT Canton de Charny Canton de Montholon-Aillant Canton de Montholon-Aillant	France Services - route de Prunoy 89120 CHARNY - tél. : 03 86 80 54 09 Mairie de Montholon-Aillant - 15 rue des Ponts 89110 MONTHOLON-AILLANT - tél. : 03 86 63 41 27 Mairie de Montholon-Aillant - 15 rue des Ponts 89110 MONTHOLON-AILLANT - tél. : 03 86 63 41 27	2ème mardi matin sur rendez-vous 3ème mercredi matin sans rendez-vous 3ème mercredi après-midi sur rendez-vous
	Roselyne MIGEON Canton de Joigny Cantons Sens 1 et Sens 2	C.C.A.S. - 5 rue Jules Dumont-d'Urville 89300 JOIGNY - tél. : 03 86 92 48 28 Tribunal Judiciaire de Sens site Thénard - 3 rue Thénard 89100 SENS - tél. : 03 86 65 86 00	2ème vendredi matin sur rendez-vous 1er vendredi matin sur rendez-vous
	Christine PLUVIAUD Cantons Sens 1 et Sens 2	Tribunal Judiciaire de Sens site Thénard - 3 rue Thénard 89100 SENS - tél. : 03 86 65 86 00	2ème vendredi matin sur rendez-vous
	Colette QUENTIN Canton de Villeneuve-sur-Yonne Cantons Sens 1 et Sens 2	Mairie de Villeneuve-sur-Yonne - 99 rue Carnot 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE - tél. : 03 86 87 62 00 C.C.A.S. de Sens - place Dolet 89100 SENS - tél. : 03 86 65 80 40	2ème jeudi matin sur rendez-vous 3ème lundi matin sur rendez-vous
	Délégué des conciliateurs de justice près du TJ de Sens : Bernard ARCHENAUT		

*TJ Fontainebleau

Lien pour vérifier la compétence territoriale du conciliateur : [Liste des juridictions compétentes pour une commune](#)